

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 6 Mai

EMPEREUR & CITOYEN

Au lendemain du pompeux voyage de l'empereur d'Allemagne en Italie, il vient de se produire un incident qui, en Europe, en France surtout, mérite de ne pas rester inaperçu ; nous voulons parler de la réception faite à Guillaume II par le Conseil fédéral suisse et par le président de la Confédération.

Cette réception a été empreinte d'une courtoisie que tout commandait, mais elle a été en même temps marquée au coin du tact le plus rare et de la dignité la plus simple et la plus vraie. En lisant le texte du toast porté par le président de la Confédération, M. Schenck, aux souverains allemands, il est, croyons-nous, impossible de ne pas éprouver une fois de plus, et très vif, un sentiment de singulière estime et de cordiale sympathie pour un peuple qui, petit par l'étendue de son territoire, est grand dans l'histoire du monde par ses luttes en faveur de son indépendance et de ses libertés.

Ces traditions, si justement chères au peuple suisse, le président de la Confédération les a rappelés d'un mot, mais d'un mot saisissant lorsqu'il a dit, en s'adressant à l'empereur d'Allemagne : « Toujours prêt à défendre de toute son énergie son indépendance et sa liberté, le peuple suisse accorde l'intérêt le plus vif aux efforts et aux actes qui tendent à conserver aux nations le bienfait inappréciable de la paix, dont les autorités fédérales saluent avec confiance en votre Majesté le puissant défenseur et gardien. »

Quelle différence entre ce langage et celui qui venait d'être tenu à Rome, à Naples et ailleurs. En Italie on s'était plu à faire parade des forces militaires et maritimes que le roi Humbert met, — en paroles du moins, — au service et sous le haut commandement de son puissant allié qui, bien plus que le fils de Victor-Emmanuel, apparaît à cette heure comme le généralissime de l'armée dont il

vient de passer l'inspection. Le roi Humbert n'a su quelles flatteries inventer pour son hôte impérial dont la visite au Vatican ne doit pas être cependant sans l'inquiéter quelque peu.

Combien plus digne, plus fier, et en même temps plus politique et plus sage s'est montré le président de la Confédération suisse parlant au nom du peuple dont il était le représentant et l'organe. Il n'a négligé auprès de Guillaume II et de l'impératrice d'Allemagne aucun des devoirs de l'hospitalité, mais en même temps il lui a fait entendre que le souverain qu'on honorait en lui, c'était le voisin pacifique, et non pas le kaiser aux tendances guerrières et aux projets ambitieux.

N'y a-t-il pas dans cette allure du président de la Confédération et des membres du conseil fédéral accomplissant simplement et noblement leur devoir, quelque chose de la haute et fière mine des ambassadeurs suisses que l'on voit, dans le tableau de Versailles traiter d'égaux à égaux avec le Roi-Soleil, entouré de toute sa cour ?

M. Schenck a tenu ce langage à l'heure même où l'empereur venait de franchir ce défilé du Gothard qu'Allemands et Italiens ont plus d'une fois affecté de considérer comme une sorte de passage qui, en temps de guerre, assurerait leurs communications et permettrait à leurs deux armées de se tendre la main et de se réunir.

On raconte qu'à la sortie du tunnel, à Göschenen, des fleurs des Alpes ont été gracieusement offertes à l'impératrice d'Allemagne ; c'était là un courtois hommage, mais ce que les autorités fédérales ont jugé inutile ou inopportun de faire voir à Guillaume II, ce sont les formidables moyens de défense entassés par le peuple suisse le long de la ligne du Gothard, dès à présent très efficacement protégée contre toute tentative d'invasion soit du nord, soit du sud.

La Suisse entend garder avec un soin jaloux sa neutralité et son indépendance, et elle a raison, elle ne veut devenir ni Allemagne, ni Italie ; elle veut rester la Suisse.

La République française ne peut qu'applaudir à cette sage politique de sa sœur aînée qui, au point de vue des mœurs publiques et de la pratique de toutes les libertés, aurait encore beaucoup à lui apprendre.

A l'heure même où le président de la Confédération paraît s'être souvenu avec tant d'à-propos de la morale de quelques-unes des fables de notre Lafontaine, il nous sera permis de nous féliciter, au point de vue français, de l'intelligence supérieure avec laquelle le gouvernement helvétique réussit à prouver qu'il comprend son véritable intérêt.

La parole de paix qu'il vient très sagement et très fièrement de faire entendre, mérite d'avoir un légitime et salutaire retentissement ; c'est une parole sage et qui aura pu donner à réfléchir même à un empereur. De la part du président de la Confédération, elle est d'autant plus méritoire que l'on pouvait croire qu'au lendemain du rejet de la convention commerciale, une sorte de ressentiment contre la France ne se mêlât à la réception faite, à Lucerne, à l'empereur d'Allemagne. Il n'en a rien été. Les Suisses n'ont pensé qu'à la Suisse, et en cela, nous le répétons, ils ont fait preuve du patriotisme le plus éclairé et le plus clairvoyant.

En tout cas, s'il est une contrée faite pour rappeler aux conquérants contre quels obstacles viennent parfois se briser leurs efforts, c'est celle qui compte parmi ses plus glorieux souvenirs et Granson, et Morat, et plus anciennement encore le pacte immortel de Schwitz, d'Unterwalden et d'Uri.

Il faut féliciter une fois encore le président de la Confédération d'avoir su rester fidèle aux traditions si glorieuses et si fortes d'une nation qui, en date comme en fait, est en Europe et dans le monde moderne, la première des nations libres.

M. Schenck nous a montré que la dignité d'un citoyen n'a rien à redouter de la majesté d'un empereur.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 4 mai

La Chambre, qui, dans sa séance de mardi, a voté l'urgence sur la proposition de loi relative à la suppression des octrois, décide de passer à la discussion des articles. Personne, en effet, n'a demandé la parole dans la discussion générale. La proposition n'a, d'ailleurs, pas l'importance qu'on pourrait lui supposer. Elle ne supprime, en effet, les octrois que dans son titre ; dans son texte, elle se contente de donner aux communes le droit de les remplacer en tout ou partie, sous réserve de l'approbation législative, par des taxes directes.

C'est ce que règlent les articles 1 et 2 de la loi. La Chambre les adopte sans modification.

L'article 3 réalise cependant une réforme immédiate ; c'est qu'à partir de la promulgation de la loi, il ne pourra être établi d'octroi dans aucune commune, et que les taxes ne pourront être augmentées dans les communes où existent habituellement des octrois.

Cet article est adopté.

M. Jamais propose alors un article additionnel aux termes duquel les communes devront supprimer, dans un délai de cinq ans, à partir de la promulgation de la loi, toutes les taxes d'octroi qui pèsent sur les boissons hygiéniques et sur les denrées d'alimentation. Cette fois, il y aurait réforme absolue ; dans cinq ans au plus tard, la partie la moins aisée de la population, qui supporte plus des neuf dixièmes des taxes d'octroi sur les boissons hygiéniques et sur les denrées d'alimentation, obtiendrait un dégrèvement complet et verrait ainsi sa situation notablement améliorée.

Mais la Chambre préfère s'en tenir à la quasi-réforme de la commission. Après avoir entendu MM. Lebon, Yves Guyot, Guillemet, rapporteur, qui ont combattu l'article additionnel de M. Jamais, elle l'a repoussé par 291 voix contre 196.

Elle a ensuite voté le projet de la commission par 492 voix contre 25.

SÉNAT

Séance du 4 mai 1893

M. Deprez demande à poser une question à M. le ministre des travaux publics, qui l'accepte, sur les motifs qui l'empêchent de demander la mise à l'ordre du jour et la discussion immédiate de la suite de la délibération sur le projet de loi relatif à la caisse des retraites des ouvriers mineurs. Il y aurait intérêt à ce que cette discussion fût achevée avant la fin de la législature.

cils très noirs, le teint d'une brune, avec des cheveux extrêmement blonds qu'on dirait postiches.

— Il le sont peut-être.

— Je n'ai pas pu m'en assurer... on ne la voit que dans une sorte de demi-jour mystérieux, mais ses yeux ont un éclat extraordinaire qui semble tout illuminer autour d'elle... Elle a des traits réguliers et beaux... une taille au-dessus de la moyenne, une taille droite, bien prise... Quant à l'âge, bien malin serait celui qui le dirait.

Dans son cabinet, tendu de drap rouge, étoilé de fleurs d'or, son apparition produit une sensation étrange... Elle se tient raide et blanche, dans le demi-jour rosé par les tentures.

— Sais-tu que tu me tentes horriblement.

— Vas-y... tu ne seras pas fâché de ta course.

D'ailleurs, c'est à deux pas.

— Place Vendôme, tu m'as dit.

— N° 7 bis... au premier étage.

— Et elle reçoit à toute heure.

— A partir de dix heures.

Le colonel tira machinalement sa montre.

— Il est neuf heures et demie.

— C'est le moment, si tu ne veux pas trop attendre.

Et Montavert tendit la main à son ami.

— Au revoir !

— Au revoir !

Il s'éloigna,

Rosté seul, Boislaurier se mit à réfléchir.

Dans un autre moment, la singulière proposition de son ami n'aurait pu que lui faire hausser les épaules, mais il était dans une de ces situations aiguës, presque désespérées où l'on se rac-

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

29

LE

GARÇON DE JEU

PAR JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE

LA DEVINERESSE

IV

— Boislaurier !
— Montavert !
— Et que diable regardes-tu là ?
— Tu le vois...

Montavert qui était un peu myope, se mit la main sur les yeux et regarda avec plus d'attention du côté désigné.

Les derniers hommes s'éloignaient dans la direction de la porte Saint-Martin.

— Ah ! ces affiches...

— Oui.

— Est-ce que ce n'est pas le nom de Jenny Clarkson.

— Si...

— Elle a le diable au corps.

— Tu la connais ! fit le colonel.

— Jo l'ai vue deux ou trois fois.

— Bah !

— Elle est étonnante, ma parole d'honneur.

— Comment cela ?

— Tu n'as jamais entendu parler d'elle.

— Si, mais vaguement... je n'y ai jamais pris garde.

— C'est la femme la plus surprenante que j'ai vue.

— Que fait-elle donc.

— Elle prédit l'avenir.

— Une tireuse de cartes.

— Du tout...

— Une somnambule ?

— Pas davantage... on ne l'endort pas... ou du moins on ne la voit pas endormir... Tu n'es jamais allé chez elle ?

— Jamais.

— Un appartement superbe, place Vendôme.

— Elle est donc riche ?

— Elle doit gagner énormément d'argent.

— Il y a tant de niais, murmura Boislaurier.

Son interlocuteur se mit à rire.

— Mais j'en suis un, mon ami, de ces niais.

— Toi ?

— Moi !

— Tu es allé chez elle ?

— J'y suis allé.

— Ce n'est pas possible !

— J'y suis allé par curiosité, d'abord, entraîné par un ami... puis j'y suis retourné tout seul, convaincu.

— Elle est donc jolie.

— Très jolie.

— Je suis moins surpris.

— Mais non, ce n'est pas ce que tu penses. Ce

M. Viette, ministre des travaux publics, répond qu'il est à la disposition du Sénat pour la discussion.

M. Cuvinot, rapporteur, fait observer que la commission doit examiner un contre-projet fort important de M. Lacombe. Elle le convoquera dans quelques jours. La commission est très désireuse d'arriver le plus tôt possible au vote de la loi.

L'incident est clos.

Le Sénat adopte ensuite les conclusions de la commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre M. Couteaux, sénateur de la Vienne, et tendant au refus de l'autorisation.

INFORMATIONS

Incident à la Sorbonne

L'adhésion de M. Aulard à la Ligue démocratique des écoles, avait eu le don de soulever la bile de quelques étudiants.

Un incident s'est produit, à cette occasion, à la Sorbonne.

M. Aulard devait faire une conférence sur Danton; mais, à peine le nombreux auditoire avait-il salué l'entrée de l'éminent professeur, par les applaudissements traditionnels, que quelques jeunes étudiants protestaient contre cette ovation par de sourds murmures et des sifflets.

Les applaudissements redoublèrent, les huées reprirent; et, finalement, amis et ennemis de M. Aulard en vinrent aux mains.

Après une courte lutte, les perturbateurs furent expulsés et M. Aulard put commencer son cours qui ne fut dès lors interrompu que par les acclamations de ses jeunes admirateurs.

Le nouveau commandant du Dahomey

M. le colonel Lambinet, de l'infanterie de marine, qui commande au Dahomey, est l'un de nos plus jeunes officiers supérieurs.

Il n'a point encore cinquante ans.

Et pourtant il a débuté dans l'armée comme engagé volontaire. A la vérité, il compte de nombreuses campagnes en Cochinchine, au Tonkin, en Nouvelle-Calédonie, au Sénégal et au Soudan.

Les tirs à grande distance

Les batteries de l'artillerie de marine vont désormais, comme celles de l'armée, exécuter des tirs à grande distance sur un polygone spécial.

C'est le polygone de Mencon, près de Vannes, qui a été choisi.

Les batteries de Cherbourg, de Brest, de Lorient, de Rochefort s'y succèdent depuis le 12 mai jusqu'au 21 août.

Les emplois civils des sous-officiers

M. Blondeau, président de section au conseil d'Etat, a annoncé au ministre de la guerre que la commission de classement aux emplois civils avait admis 505 candidats sous-officiers rengagés comptant quinze ans de service.

A ce chiffre de militaires ayant droit aux emplois dépendant de l'Etat, des départements, ou des communes, il convient d'ajouter le reliquat des postulants proposés en 1892, et non pourvus à la fin du dernier exercice: ils sont au nombre de 277.

La lenteur avec laquelle les administrations publiques admettent les anciens sous-officiers a

une fâcheuse répercussion sur le renouvellement des cadres. Faute d'être pourvus d'emplois, les régiments s'encombre de vieux sous-officiers, et les jeunes volontaires se plaignent de ne pas avoir d'avancement.

Il y a là, évidemment, une situation qui mérite d'appeler l'attention du ministre de la guerre.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Nos compatriotes

M. Jules Many, l'honorable conseiller général du canton de Souillac, vient d'être chargé par le conseil supérieur du travail, dont il est le secrétaire, de résumer ses travaux relatifs au crédit populaire et de rédiger le rapport qui devra lui être présenté à la prochaine session.

Chambre des notaires

Les notaires de l'arrondissement de Cahors se sont réunis mercredi, dans notre ville, et ont constitué comme suit le bureau de leur chambre de discipline, pour l'année 1893-94:

- M. Pujol, notaire à Prayssac, président;
- M. Agar, notaire à Cahors, syndic;
- M. Roques, notaire à Laburgade, trésorier;
- M. Aldebert, notaire à Douelle, rapporteur;
- M. Lescale, notaire à Cahors, secrétaire;
- Et MM. Lalo, notaire à Lauzès, et Laval, notaire à Sérignac, membres.

Conseil d'hygiène

Le conseil d'hygiène s'est réuni mercredi soir, à la préfecture, sous la présidence de M. Desprats, conseiller de préfecture.

Etaient présents: MM. les docteurs Clary, Gélis et Caviolle; le Maire de Cahors; Berget, ingénieur en chef; Vigouroux, pharmacien; Pagès, vétérinaire, et Guiraudies-Capdeville, chef de division à la préfecture.

Le conseil a approuvé l'ouverture d'une école privée de filles dans la commune du Vigan.

Une épidémie de rougeole sévissant dans les écoles de Gagnac, il ordonne la fermeture de toutes les écoles de cette commune pendant 15 jours.

Une demande de dépôt de chiffons, adressée par Mme veuve Fargues à M. le Maire de Cahors est approuvée, mais sous condition que tous les 15 jours, il sera procédé à la désinfection de cet établissement.

Le sieur Guithou, Félix, ayant demandé l'autorisation de créer un four à chaux dans la commune de Catus, le conseil d'hygiène émet un avis favorable.

Le conseil rejette une demande du sieur Anset, de Granéjols, qui voudrait céder à la commune de Lhospitalet un terrain pour l'agrandissement du cimetière, ce cimetière étant situé à moins de 35 mètres des maisons habitées.

Le Dr Caviolle fait observer que les urinoirs de la caserne Bessières vont se déverser dans le Lot, en amont de la ville. Il demande, en conséquence, que les urines qui en proviennent soient dirigées dans un ancien réservoir qui se trouve dans la caserne même et qui était autrefois destiné à les recueillir. De la sorte, il serait facile de les désinfecter et de les faire enlever aussi souvent qu'il serait utile par l'entrepreneur des vidanges.

M. le maire prend bonne note de cette demande et promet de la transmettre à l'autorité militaire.

— Monsieur cherche quelqu'un.

Le colonel, surpris à l'improviste, balbutia:

— Madame Clarkson... madame Jenny Clarkson.

— C'est ici, monsieur.

— Mais il est trop tôt, sans doute.

— Trop tôt?... Le cabinet est déjà plein de monde... Si monsieur ne veut pas trop attendre, monsieur ferait bien de se presser.

Boislaurier entra.

— C'est au premier, la porte à droite, dit le concierge, le premier au-dessus de l'entresol.

— Merci.

Et le colonel s'engagea dans l'escalier.

C'était un escalier vaste, très éclairé, orné de plantes grasses, avec un large tapis couvrant toutes les marches.

Notre ami monta.

A l'étage désigné, il vit devant lui, à droite, une porte à deux battants, haute et solennelle.

Il pressa un bouton d'ivoire.

Une sonnerie bruyante se fit entendre, puis la porte s'ouvrit et le colonel se trouva en face d'un homme de près de six pieds, tout vêtu de rouge, avec des aiguillettes d'or sur l'épaule, chaussé de bas blancs.

Il lui semblait qu'il entrait dans un autre monde.

Autant les ornements du vestibule et de l'escalier étaient sobres, presque sévères, autant l'antichambre qui venait de s'ouvrir paraissait fastueuse, criarde... Un luxe insolent, fait de couleurs voyantes, de soies, de velours, de dorures, avec un encombrement de bibelots, de plantes exoti-

Impôt départemental

La distribution de l'ordre du jour à la Chambre comprend un projet de loi autorisant le département du Lot à s'imposer extraordinairement, indépendamment des centimes extraordinaires fixés par la loi de finances de 1892 et 1893, de douze centimes vingt-cinq centièmes additionnels, au principal des quatre contributions directes pour en affecter le produit à l'entretien des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun.

Les conserves pour l'Armée

On lit dans la Petite République:

Plusieurs confrères ont annoncé que le général Loizillon, contrairement à l'intention de son prédécesseur, renonçait à la création d'usines de conserves de viande pour l'armée, qui intéressent vivement nos principaux centres d'approvisionnement en bétail. Nous pouvons affirmer que cette information est complètement inexacte et que le nouveau ministre de la guerre va poursuivre l'application du projet Fraycinet.

D'après nos renseignements de bonne source, trois usines seulement seront d'abord établies sur le territoire, et le ministre demandera au Parlement des crédits dans ce but. Mais en raison de l'importance des offres qu'il a déjà reçues de certaines Assemblées départementales et communales, il exigera de celles-ci une contribution des trois huitièmes dans les dépenses de construction des usines à livrer en plein outillage.

Les combattants de 1870-71

La fédération des combattants de 1870-71, constitués à Paris dans le but de revendiquer auprès des pouvoirs publics la création d'une médaille commémorative de la guerre franco-allemande, fait appel à tous les survivants des combats livrés pour la défense de la Patrie, ainsi qu'à toutes les sociétés militaires de France, d'Algérie et des colonies, pour qu'ils fassent parvenir leur adhésion et désignent au plus tôt des délégués chargés de les représenter dans la fédération qui, forte de leur concours et appui, poursuivra avec une ferme persévérance la réalisation de cet acte de justice nationale.

Les adhésions et communications devront être adressées au président de la fédération, 50, rue Simphon, à Paris.

Certificat d'aptitude pédagogique

Ont été définitivement admis à la suite des examens de l'année scolaire 1892-93:

- MM. Bonhomme, instit. stag. à Cajarc.
- Buffet, — à Figeac.
- Charles, — à Albas.
- Martel, — à Prayssac.
- Rat, — à Latronquière.
- Peehberty, — à Aynac.
- Souilhé, — à Souillac.

- MM^{mes} Arnal, institut. stag. à La Thèze
- Calméjane — à St-Cirgues.
- Conquet — à Bergant.
- Darnis — à Marminiac.
- Delmouly — à St-Matré.
- Fraud — à Soupiac.
- Louradour — à Montcuq.
- Salives — à Cahors, collège.

MM. Rouquié et Bouyssou, admissibles aux épreuves écrites et qui sont actuellement sous

ques, d'animaux empaillés, de tapis et de fourrures... tout cela tranchant violemment sur les moulures droites et les peintures sombres de la porte et des panneaux du carré.

Il resta un moment comme étourdi, puis il demanda:

— Madame Clarkson.

— Monsieur vient pour consulter? dit le valet dans un baragouin fait de toutes les langues, avec un accent pris dans tous les pays.

Le colonel répondit affirmativement.

Le domestique referma la porte, puis se retourna vers Boislaurier.

— Monsieur ne veut sans doute pas être vu?

— Non.

— Nous avons le salon commun, mais il est encombré... Les autres clients passent avant.

— Je désire être seul.

— Bien, monsieur. Si monsieur veut avoir l'obligeance de me suivre.

L'homme en rouge ouvrit une porte donnant sur un couloir, meublé à peu près comme l'antichambre, c'est-à-dire encombrée comme elle.

Le colonel marchait machinalement sur ses traces, comme étourdi.

Son interlocuteur ouvrit la porte d'un petit salon, éclairé sombrement par la lueur multicolore de vitraux, tamisée par d'épais rideaux blancs.

— Entrez, monsieur, dit-il, et asseyez-vous.

Puis, se dirigeant vers la fenêtre, il tira les rideaux.

Boislaurier faillit pousser un cri de stupeur.

Au milieu de chaque vitre, un portrait se détachait, un portrait de femme dont le visage paraissait rayonner et vivre dans la lumière. Et,

les drapeaux, subirent les épreuves pratiques et orales pendant l'année scolaire 1893-1894.

Instituteurs et institutrices

Par arrêté préfectoral du 2 mai 1892, sur la proposition de M. l'inspecteur d'académie et en exécution de l'arrêté ministériel du 29 avril 1893, ont été promus à une classe supérieure les instituteurs et institutrices désignés ci-après:

INSTITUTEURS

Promotion à la 2^e classe

MM. Vidal, à Anglars Juillac; Fabre, à Cazac.

Promotions à la 3^e classe

MM. Soullignac, à Sauzet; Leyge, à Vayrac; Delpech, à Bèlaye; Maratuech, à Lacapelle-Cabanac; Gimbal, à Bach; Combarieu, à St-Laurent; Sireyzol, à Carennac; Bessou, à Castel-franc; Dandé, à Milhac; Nates, à Varaire; Métayer, à Trespoux; Delpech, à Lentillac; Espagnac, à Soussirac; Vidal, à Lherm; Cauz-nille, à Prudhomat; Dardes, à Fontanes-Lunegarde; Tillet, à Gintrac; Péchal, à Corn; Les-trade, à Montet-et-Boujal; Boudios, à Bétaille; Fric, à Cajarc.

Promotions à la 4^e classe

MM. Soulié, à Puycaulvel; Tarriss, à St-Félix; Pachent, à Loupiac; Capoulun, à Carnac-Rouffiac; Monrival, à Boisse; Serres, à le Sern; Labrunhie, à Rignac; Rauffet, à Grèzes; Rous-sel, à Fons; Caussanel, à Soullaguet; Laborie, à Frontenac; Soulladié, à Espeyroux; Sol, à Pasturat; Martin, à Cras; Taurand, à St-Michel-de-Bannières; Girma, à Pradines; Delbos, à Cézac; Galerie, à Glanes; Renat, à Prendei-gnes; Pouget, à Lunegarde; Bach, à Catus.

Promotions à la 5^e classe (Titularisations)
MM. Rigal, à Catus; Tourrés, à Salviac; Brunet, à Bétaille; Pillat, à Douelle; Chabri-gnac, à Bretenoux; Lacombe, à Salviac; Carrière, à Sousceyrac; Lugol, à St-Germain; Grangier, à Terrou; Lamothe, à Figeac; Bouys-sou, à Cahors (rue du Lycée); Barriéty, à Ca-hors (place Thiers).

INSTITUTRICES

Promotions à la 3^e classe

MM^{mes} Morinos, à Thémimes; Farges, à St-Médard-de-Presque; Puniat, à Capdenac; Del-sahut, à Laurettes.

Promotions à la 4^e classe

MM^{mes} Laviolette, à Laborie; Gazal, à Sous-ceyrac.

Promotions à la 5^e classe (Titularisations)
MM^{mes} Tourrés, institutrice stagiaire à Con-corès; Pignères, institutrice stagiaire à Cahors.

Commissariat

M. Meynier, commissaire de police à Aubagne (Bouches-du-Rhône), est nommé, en la même qualité, à Cahors, en remplacement de M. Chevalier.

Incendie

Aujourd'hui, vers 1 heure de l'après-midi, un incendie s'est déclaré rue de la Halle, dans la maison Scheffer, ébéniste.

Activé par un vent violent, le feu commençait à gagner les maisons voisines, lorsque les secours sont arrivés.

Statistique des décès

Malgré le beau temps dont nous jouissons, il y a eu un assez grand nombre de malades, attendu que la mortalité, dans le mois d'avril, s'est élevée à 40, ce qui est un peu anormal. En faisant le classement de ces décès, on trouvera aisément la cause de cette hausse; en effet, parmi eux, il s'est rencontré 20 vieillards, se décomposant de la façon suivante: un nonagénaire (93 ans); 9 octogénaires (81, 85, 84, 87, 85, 80, 80, 83, 87); 6 septuagénaires (73, 74, 79, 75,

chose étrange, ce visage ne semblait pas inconnu au colonel.

Certainement il avait vu ce front, ces yeux, cette bouche, ces cheveux sombres.

Où? Quand? Il ne se le rappelait pas.

Il désigna du doigt l'image.

— C'est portrait? interrogea-t-il.

— C'est le portrait de mistress Clarkson.

Il fit:

— Ah!

Puis il se laissa tomber sur un fauteuil, saisi tout à coup d'une sorte d'émotion dont il ne se rendait pas bien compte.

— Je vais prévenir mistress Clarkson, dit le domestique.

Et il se retira, très étonné de l'attitude de ce nouveau client.

V

Resté seul, Boislaurier se laissa aller à une sorte de rêverie vague, aidé par le jour voilé et teinté qui éclairait la pièce et par le grand silence, épaissi encore par les tapis et les rideaux qui l'enveloppaient. Dans la demi-obscurité, la tête des vitraux se détachait comme une vision, une vision qui avait déjà hanté le colonel autrefois, il y avait bien longtemps. Et il revivait le passé en esprit pour se souvenir; mais sa pensée restait confuse. Et il regardait toujours l'image, de tous ses yeux. C'était mistress Clarkson, la devineresse, une étrangère, une Américaine. (A suivre.)

Pilules Suisses!

Le médicament le plus populaire de France.

71, 77), et 4 sexagénaires (63, 69, 68, 65).
Parmi les autres, je citerai : 6 quinquagénaires, un âgé de 31 ans et les derniers, 17, 11, 9, 2 de 8 ans, 2 ans, 17 mois, 7 mois, 2 mois et plus deux mort-nés.

Les maladies causes de ces décès, donnent les résultats suivants : vieillesse, 5 décès ; congestion pulmonaire, 5 décès ; pneumonie et catarrhe pulmonaire, 6 décès ; croup, 3 décès ; affection cardiaque, 3 décès ; fièvre typhoïde, 2 décès ; plus un anévrisme, une phtysie pulmonaire, un ramollissement cérébral, une mort subite, un abcès gangréneux, une dentition compliquée, une hydropisie et une attaque d'apoplexie.

La Cathédrale a eu 21 décès, nombre plus élevé que d'habitude ; St-Barthélemy, 6 ; l'hospice, 5 ; St-Urcisse, 2 ; Cabessut et St-Georges, chacune un décès.

Le sexe masculin a eu 19 décès et le sexe féminin autant, plus 2 mort-nés.

Tel est le bilan de la mortalité dans la commune de Cahors pendant le mois d'avril.

Les décès par suite du croup ne sont que des cas isolés provenant de latrines mal installées.

Les prévoyants de l'Avenir

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le directeur,
J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer dans votre journal l'avis suivant :

PRÉVOYANTS DE L'AVENIR

Avoir social au 31 mars... 1893 9.468.595 fr. 76
30 avril... 1893 9.662.881 fr. 72

Pour les adhésions et renseignements prière de s'adresser à

MM. Parazines, capitaine en retraite.
Alazard, tapissier, boulevard Gambetta.
Bénézet, négociant, rue de l'Hôtel de Ville.
Veuillez agréer, etc.

PARAZINES,
Président de la 403^e section des
Prévoyants de l'Avenir.

THÉÂTRE DE CAHORS

Dimanche 7 Mai

Première représentation du grand succès

GILLETTE DE NARBONNE

Opéra comique en 3 actes

M^{me} D.-GUYOT remplira le rôle de
Gillette

PRIX ORDINAIRE DES PLACES

ETUDE

de M^e Camille SAUTET, avoué,
à Cahors Place du Palais de Justice,
Successeur de M^e Léon TALOU.

VENTE

SUR

Saisie immobilière

Au plus offrant et dernier enchérisseur,
en l'audience des criées du tribunal civil
de Cahors, séant à Cahors, au Palais de
Justice de ladite ville,

EN TROIS LOTS

de divers immeubles situés sur les commu-
nes de Douelle, Trespoux-Rassiels et Pra-
dines, conton et arrondissement de Cahors.

L'adjudication aura lieu le mercredi
quatorze juin mil huit cent quatre-vingt-
treize, à midi précis.

On fait savoir à tous ceux qu'il appar-
tiendra qu'en vertu d'un jugement rendu
par le tribunal civil de Cahors, le quatorze
décembre mil huit cent quatre-vingt douze
enregistré, portant condamnation au profit
du requérant, ci-après nommé, d'une somme
capitale de trois cent soixante-quatorze
francs quarante-cinq centimes et acces-
soires pour frais exposés.

Et par suite de deux procès-verbaux de
saisie immobilière : l'un du ministère de
Duc, huissier à Cahors, en date des neuf et
dix avril mil huit cent quatre-vingt neuf,
enregistré, dénoncé et transcrit avec
l'exploit de dénonciation, au bureau des hy-
pothèques de Cahors, le quinze avril mil
huit cent quatre-vingt-neuf, volume 128,
numéros 23 et 24 ; l'autre du ministère de

Combelles, huissier à Cahors, en date du
vingt février mil huit cent quatre-vingt-
treize, enregistré, dénoncé et transcrit avec
l'exploit de dénonciation au bureau des
hypothèques de Cahors, le 11 mars mil huit
cent quatre-vingt-treize, volume 148, nu-
méros 31 et 32.

Et encore en exécution d'un jugement
rendu par le tribunal civil de Cahors, le
trois mai mil huit cent quatre-vingt-treize.

Et aux requête, poursuite et diligence
de M. Ernest-Camille Sautet, avoué près
le tribunal civil de Cahors, demeurant à
Cahors, place du Palais de Justice, lequel
est constitué et occupera pour lui-même
dans sa propre cause.

En présence ou eux dûment appelés de
1^o Clément Trotzier, gendarme en retraite,
casernier, domicilié à St-Dié (Vosges), pris
tant en son nom personnel que comme tu-
teur légal de sa fille mineure, Maria-Louise
Trotzier, demeurant avec lui.

2^o Jean Roucanières, dit Finas, pro-
priétaire, courtier en vins, domicilié à
Douelle, parties saisies, n'ayant pas d'a-
voué constitué.

Il sera procédé, le mercredi quatorze juin
mil huit cent quatre-vingt-treize, à midi
précis, en l'audience des criées du tribu-
nal civil de Cahors, siégeant au Palais
de Justice de ladite ville, à la vente sur sai-
sie, au plus offrant et dernier enchérisseur,
en trois lots, des immenbles dont désigna-
tion suit :

DÉSIGNATION

des biens à vendre

Biens saisis sur la tête de la
mineure Trotzier

Article un

Une vigne perdue et Rocher, à Pech-
pommier, contenant onze ares huit centiares,
tenant à la route de Mercuès à Monteuq, à
Gracias, Carrière et Rigal, formant le nu-
méro 646 section B, de la matrice cadas-
trele de la commune de Douelle.

Article deux

Une friche à Souleillou, numéros 303 et
304, section C du plan de la commune de
Douelle, contenant vingt cinq ares quarante
centiares.

Article trois

Une terre labourable et vigne, à Beynes,
numéro 601 section A, de six ares soixan-
te deux centiares.

Article quatre

Une autre terre au même lieu, numéro
601, section A, de six ares soixante-trois
centiares.

Article cinq

Une terre labourable à la Moulinette,
numéro 232 P section B, de contenance de
treize ares soixante centiares, d'après me-
surage fait par l'expert lors du partage.

Biens saisis sur la tête de Jean
Roucanières et situés dans
la commune de Douelle.

Article trois de la saisie

Partie d'une vigne sise à Pech Pommier,
commune de Douelle, de contenance envi-
ron de 19 ares 80 centiares, formant le
numéro 646 P. du plan section B.

Article onze

Une vigne sise à Combe de Vadailac,
commune de Douelle, de contenance envi-
ron de 82 ares, formant le numéro 263 du
plan, section D.

Article vingt-un

Une vigne sise à Bos-Escur, commune de
Douelle, de contenance environ de sept ares
vingt-deux centiares, formant le numéro
83 P du plan, section E.

Article vingt-deux

Une vigne sise les Baysses, commune de
Douelle, de contenance environ de douze
ares trente centiares, formant le numéro
459 du plan, section D.

Article vingt-trois

Une vigne sise les Baysses, commune de
Douelle, de contenance environ de quatre-

vingt-trois ares, soixante-dix centiares, for-
mant le numéro 460 du plan, section D.

Biens situés sur le territoire de
la commune de Trespoux et
Rassiels.

Article premier

Une terre sise à Pech de Rassiels, com-
mune de Trespoux et Rassiels, de conte-
nance environ de quatre ares, soixante-dix
centiares, formant le numéro 235 du plan,
section A.

Article deux

Une friche sise à Pech de Rassiels, com-
mune de Trespoux-Rassiels, de contenance
environ de dix-neuf ares, vingt centiares,
formant le numéro 236 du plan, section A.

Article trois

Un bois sis à Pech Rassiels, commune de
Trespoux et Rassiels, de contenance envi-
ron de dix-neuf ares, soixante-dix centiares,
formant le numéro 237 du plan, section A.

Article quatre

Un bois sis à Pech Rassiels, commune de
Trespoux et Rassiels, de contenance environ
de trente-cinq ares, quatre-vingt-dix cen-
tiares, formant le numéro 237 du plan,
section A.

Article cinq

Une terre sise à Pech Rassiels, commu-
ne de Trespoux et Rassiels, de contenance
environ de quinze ares, formant le numéro
227 du plan, section A.

Article six

Une vigne sise à Pech Rassiels, commu-
ne de Trespoux et Rassiels, de contenance
environ de quatorze ares, soixante-dix cen-
tiares, formant le numéro 228 du plan,
section A.

Biens situés sur le territoire de
la commune de Pradines

Article un

Une friche sise à Fourès, commune de
Pradines, de contenance environ de vingt
ares, soixante centiares, formant le numéro
476 P du plan, section C.

Formation des lots. — Mise à prix

TOUS LES BIENS IMMEUBLES CI-DESSUS DÉSI-
GNÉS SERONT MIS EN VENTE EN TROIS
LOTS COMPOSÉS COMME SUIT :

1^{er} Lot

Le premier lot se composera des articles
un et deux des biens de la mineure Trotzier,
sur la mise à prix de dix francs. **10** fr.
ci.....

2^e Lot

Le deuxième lot se composera des articles
trois, quatre et cinq des mêmes biens sur
la mise à prix de dix francs. **10** fr.
ci.....

3^e Lot

Le troisième lot se composera des entiers
biens saisis sur la tête de Roucanières, sur
la mise à prix de dix francs. **10** fr.
ci.....

Le tout en sus des charges.

Nota. — Il est en outre déclaré à tous
ceux du chef desquels il pourrait être pris
inscription pour cause d'hypothèque légale,
qu'ils devront requérir cette inscription
avant la transcription du jugement d'adju-
dication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors le 6 mai, 1893.

L'avoué poursuivant,

Signé : Camille SAUTET.

Enregistré à Cahors le mai mil
huit cent quatre-vingt-treize F^o C^e
reçu un franc quatre-vingt-huit centimes
décimes compris.

Signé : AGARD.

Pour tous renseignements s'adres-
ser à M^e SAUTET, avoué, poursui-
vant la vente.

Le « Tapioca Rils » a une finesse de goût et
une saveur particulière qui l'ont fait adopter
par tous les gourmets. Le plus recherché est le
N^o 2 qui se vend en sacs de papier vert.

ETUDE

de M^e J. LACOSSE, avoué à Cahors, rue
Fénelon, n^o 7

ASSISTANCE JUDICIAIRE
DÉCISION DU 28 OCTOBRE 1892

EXTRAIT

D'UN

Jugement de séparation de biens

Suivant jugement rendu par le tribunal
civil de Cahors, le vingt-six avril mil huit
cent quatre-vingt-treize,

La dame Marie Bessières, épouse Bano-
fous Guillaume, cultivatrice, domiciliée à
Pradines, a été déclarée séparée de biens
d'avec son dit mari.

Pour extrait certifié conforme :

Cahors, le trois mai mil huit cent quatre-
vingt-treize.

L'avoué de la demanderesse,

Signé : LACOSSE.

SOUVENIRS D'UN VIEUX MÉDECIN

GUÉRISON DE LA SURDITÉ
DES MALADIES DE LA GORGE ET DU NEZ

Lorsque — il y a trente ans — je vins m'ins-
taller dans un modeste logement de la rue de
Flandre en qualité de médecin otologiste, la sur-
dité, de même que les affections chroniques de
la gorge et du nez étaient incurables. A cette
époque, déjà lointaine, et jusqu'à ces dernières
années, nous avions recours, pour traiter ces
maladies, soit aux instruments acoustiques, dont
l'effet était presque nul, soit aux opérations chi-
rurgicales, plus dangereuses qu'efficaces.

Il est incalculable le nombre de ceux que nous
étions impuissants à soulager et, pour ma part,
je me souviens encore des tristesses que j'éprou-
vais lorsque, pendant l'année 1870, j'étais appelé
à traiter de malheureux soldats devenus sourds
par suite du froid ou par les détonations des ar-
mes à feu. Maintenant, il n'en est plus ainsi.



FEU LE DOCTEUR DROUET

C'est vers la fin de l'année 1888 que j'ai connu
Drouet. Jeune, actif, laborieux, esprit chercheur
par excellence, il s'était adonné depuis longtemps
à la pathologie de l'oreille, de la gorge et du
nez. S'éloignant franchement des sentiers battus,
s'appuyant sur la thérapeutique raisonnée, il avait
résolu de supprimer les opérations, les appareils
de tous genres et de créer un traitement curatif
capable de rétablir les organes atteints et de
guérir le mal dans ses causes comme dans ses
effets.

Appliquant sa méthode à l'institut médical qui
porte son nom — l'Institut Drouet — il réussit
pleinement et fut le premier médecin français
qui rendit l'ouïe aux sourds, quel que fut le ca-
ractère ou l'ancienneté de la maladie auriculaire.

Un tel homme devait, tout naturellement, faire
des adeptes dévoués, car les travaux accomplis
par défaut le D^r Drouet, furent de ceux qui pas-
sionnèrent toute une génération de savants par
les changements profonds qu'ils apportèrent dans
la pathologie générale.

Aussi ai-je connu avec joie les efforts constants
de ceux qui dirigent actuellement l'Institut
Drouet, les progrès qu'ils n'ont cessé d'apporter
à cette méthode et surtout les guérisons innom-
brables qu'ils obtiennent chaque jour. Si l'espace
me manque pour relater ici tous mes souvenirs,
mes lecteurs pourront du moins assister par
la pensée à ces labours quotidiens, apprécier
comme elle le méritent les recherches scienti-
fiques de cette pléiade de savants, connaître
les noms des malades guéris ainsi que la na-
ture de leur infirmité, en demandant à M. le Di-
recteur du Journal de la Surdité, des maladies de
la gorge et du nez (112, boulevard Rochechouart
à Paris), le dernier numéro du journal et son
supplément illustré qu'il envoie gratuitement à
toute personne qui en fait la demande.

Et, puisque mon grand âge ne me permet plus
de contribuer, par moi-même, au soulagement de
la pauvre humanité, il me reste du moins la con-
solation d'avoir fait connaître à tous ceux qui
souffrent des oreilles, de la gorge et du nez, la
seule médication véritablement efficace.

D^r J. PLANCHET.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Cahors

Billets d'aller et retour à prix réduits

La compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les relations commerciales des régions du Lot avec la ville de Bordeaux, vient de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure, une proposition ayant pour objet d'étendre à cette région les dispositions actuellement en vigueur pour les billets aller et retour de toutes classes prévus par son tarif spécial G. V. n° 2.

Aux termes de cette proposition des billets d'aller et retour seront délivrés pour Bordeaux par Cahors et les gares et stations de la région et réciproquement.

La durée de validité de ces billets est fixée, aller et retour compris, à un jour jusqu'à une distance de 100 kilomètres, à deux jours jusqu'à une distance de 200 kilomètres et ainsi de suite en augmentant d'un jour par 100 kilomètres ou fraction de 100 kilomètres.

Ces délais sont comptés de minuit à minuit sur la distance du point de départ ou de destination à Bordeaux.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 44 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désigné par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE LAYTOU, 34-36, RUE DU LYCÉE CAHORS

CULTURE de la Truffe, par J. Meulet, instit. Brochure de 34 pages. 0 fr. 25

DICTIONNAIRE des Communes du Lot, par M. Combarieu, archiviste départemental. — Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique avec carte du département. 5 fr.

CARTE du Lot, Edition de poche ou de cabinet, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction. 0 fr. 75

NOTES pour servir à l'histoire des Etats provinciaux du Quercy, par M. Baudel, universitaire. 4 fr.

L'ÉLEVAGE des bêtes à laine des Causse du Lot, par J. Meulet. Brochure de 46 pages. 0 fr. 35

MANDATS pour Maires. Modèle officiel, le cent. 4 fr. 75

REGISTRES des délibérations du Conseil municipal. 100 pages avec instruction, cartonnés. 5 fr. 50

ALGER Un an à Alger, récits de voyages, par M. Baudel, universitaire. Volume de 308 pages. 2 fr.

TABLEAU officiel des distances de chaque commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. 4 fr.

LE QUERCY aux Etats généraux de 1789. Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal de séances. Liste complète des députés, par M. L. Combarieu, archiviste départemental, l'exemplaire. 7 fr.

A VENDRE 25 fr. Dictionnaire Dupin-ney de Vorepierre, relié en 2 gros volumes demi-chagrin; a coûté 100 fr.

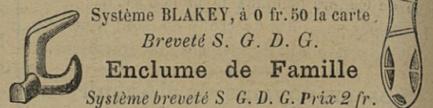
Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Monteconté. PRIX MODÉRÉS



Agents régionaux pour la vente exclusive au commerce de gros: MM. A. MITTEAU et fils, à Périgueux.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE



Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte. Brevet S. G. D. G. Enclume de Famille. Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maires et adjoints. EN VENTE: chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

APPAUVRISSMENT SANG

L'anémie, les pâles couleurs, les maux d'estomac, les époques difficiles, les pertes blanches ont besoin pour être guéris rapidement du fer à l'état soluble et de phosphates; on les trouve réunis dans le Phosphate de fer de Leras, très recommandé pour les enfants pâles, délicats, privés d'appétit et les jeunes filles qui se développent difficilement. Dépôt dans toutes les Pharmacies.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE



COUVERTS CHRISTOFLE ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC. CHRISTOFLE & C^{ie} MANUFACTURE A PARIS, 56, RUE DE BONDY. Représentants dans toutes les villes de France et de l'Étranger. Nos représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, père et fils horl.-bijoutiers. — ENVOI FRANCO DU CATALOGUE ILLUSTRÉ

DEUX GRANDS PRIX à l'Exposition Universelle 1889

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES

et à l'imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors). La petite Carte de poche DU LOT

EXPOSITION CAHORS 1881



B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

UNION DES OUVRIERS

Tailleurs de pierre et Maçons

L'Union des ouvriers maçons, tailleurs de pierre, se recommande au public pour tous travaux de maçonnerie, taille de pierre, sculpture, travaux de cimetièrre, etc., etc. Travaillant par eux-mêmes, ils peuvent, vu leur nombre, activer les travaux et faire les prix les plus modérés.

Siège Social: Rue de Vayrols, n° 7

Vins de Bordeaux-Médoc

Vins vieux blancs et rouges au détail et vins en fûts, Cognacs, Rhums, Armagnacs et Champagnes, tous articles de marque et garantis. Vente à Cahors, 19, rue Saint-Barthélemy, chez M. Lasserre, ancien chef de section.

EAU MINÉRALE NATURELLE

BI-CARBONATÉE SODIQUE de Saint-Julien de Jordanne (Cantal) Médaille obtenue à l'Exposition Industrielle du Cantal. La bouteille (verre non compris). 0^{fr} 30 La caisse de 21 bouteilles... 6 00 S'expédie dans tout le département du Lot. — Transport à la charge du destinataire. M. Magot, pharmacien, 10, rue de la Liberté, à Cahors.

A Vendre IMMÉDIATEMENT

L'établissement connu sous le nom de CAFÉ DE STRASBOURG, boulevard Gambetta, n° 77, Cahors. S'adresser à M. Andrieu, propriétaire de l'établissement.

Le propriétaire-gérant: LAYTOU.



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS!!!

GUERISON prompte et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqûres, crevasses, cassures, gerçures, maladies de la peau, et de toutes natures. Réparation exacte du poil par le vrai Réparateur TIGARD. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec indication. Se défier des contrefaçons. — Exiger le vrai Réparateur TIGARD, dit aussi réparateur J. B. A. T. connu depuis plus de 20 ans, toujours flacons carrés plats, étiquettes jaunes.

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION: 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Aron frères, d'œuvres classiques ou remarquées dans les Expositions d'Europe et d'Amérique. La collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures ou figures des œuvres les plus célèbres des Maîtres anciens et modernes. Abonnements, Paris et Départements: Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr. — Étranger (Union postale) Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr. Contre 75 centimes en timbres poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'ADMINISTRATION de L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris. L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la RIXE de Meissonier, mesurant 46 X 56, tableau appartenant à S. M. la Reine d'Angleterre.

La Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM.:

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. H. DERENBOURG, prof. à l'École des langues orientales. F.-Camille DREYFUS, député de la Seine. A. GRY, professeur à l'École des chartes. GASSON, de l'Institut, prof. à la Faculté de droit. D. L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques. H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique. E. LEVASSOUR, de l'Institut, prof. au Collège de France. H. MARION, professeur à la Sorbonne. E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts. A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres de Bordeaux. La Grande Encyclopédie, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs tous éminents spécialistes, est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché: 600 fr. Payables: 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant. La Grande Encyclopédie en nous dédicace d'une multitude de volumes inédits de l'Université. (Arsène HOUSSEY) Relié: 750 fr. Payables: 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant. Demander Prospectus détaillé aux Editeurs

H. LAMIRAL et Cie, 61, rue de Rennes, Paris